

## **Programme des Nations unies pour le développement durable à l'horizon 2030 - Consultation publique sur la révision du consensus européen pour le développement**

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

### 1) Introduction

---

L'année 2015 a été une étape stratégique pour la gouvernance mondiale, l'éradication de la pauvreté et le développement durable. Elle a marqué la date butoir des objectifs du Millénaire pour le développement fixés par les Nations unies et a été l'occasion de mener une réflexion sur les progrès accomplis à ce jour et les défis à relever pour poursuivre la tâche inachevée. Au cours de l'année 2015 a également été organisée une série de conférences et de sommets internationaux historiques [le [cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe \(2015-2030\)](#), le [programme d'action d'Addis-Abeba](#), le [programme de développement durable à l'horizon 2030](#) et l'[accord de Paris](#) adopté lors de la COP 21 dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques] qui ont conjointement redéfini la manière dont la communauté internationale, y compris l'Union européenne, s'emploiera à atteindre le développement durable et l'élimination de la pauvreté pendant de nombreuses années.

Contrairement aux objectifs du Millénaire pour le développement, il est important de noter que le Programme 2030, y compris ses dix-sept objectifs de développement durable, est un programme universel qui s'applique à tous les pays. Il reflète nombre de valeurs et d'intérêts européens fondamentaux et fournit un cadre international pour relever des défis mondiaux tels que le changement climatique. La réponse de l'Union européenne à l'Agenda 2030 consiste à aller de l'avant en empruntant différentes voies:

- premièrement, dans le cadre des efforts déployés par l'Union pour mettre en œuvre le Programme 2030, le [programme de travail de la Commission pour 2016](#) annonce une initiative concernant les prochaines étapes pour un avenir européen durable qui expliquera de quelle façon l'Union contribue à la réalisation des objectifs de développement durable et élaborera les aspects internes et externes des politiques de l'UE favorisant la mise en œuvre des objectifs de développement durable;
- deuxièmement, la haute Représentante présentera la [stratégie globale de l'UE concernant les questions de politique étrangère et de sécurité](#) qui devrait guider les différentes politiques extérieures de l'Union, contribuant à la vision globale d'un monde plus stable, plus prospère et plus sûr. Elle doit définir l'orientation stratégique pour la gamme complète des actions extérieures de l'Union et, à ce titre, permettre d'orienter la mise en œuvre européenne de l'Agenda 2030 en matière d'action extérieure;
- troisièmement, l'UE reverra sa politique de coopération en matière de développement. Les principaux documents stratégiques existant (y compris le [le consensus européen pour le développement de 2005](#) et le [programme pour le changement de 2011](#)) sont actuellement articulés autour des objectifs du Millénaire pour le développement et doivent être adaptés pour incorporer l'Agenda 2030. Étant donné son importance directe pour les relations générales de l'UE avec les pays en développement, cette révision se fera en cohérence totale avec les travaux en cours sur l'avenir du partenariat entre l'UE et les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dans le cadre d'un après-[Cotonou](#).

Les avis recueillis lors de la présente consultation serviront de base pour définir la voie à suivre concernant les initiatives ci-dessus et en particulier la révision du consensus européen pour le développement et d'autres aspects extérieurs de la mise en œuvre du Programme 2030. La consultation vise à connaître votre opinion sur **la manière dont la politique de développement, dans le contexte de l'action extérieure de l'UE telle que prévue par le traité de Lisbonne,** devrait répondre à l'ensemble de conférences et de sommets importants de 2015 ainsi qu'aux changements rapides que connaît le monde.

Les avis exprimés pourront ne s'appliquer qu'aux institutions de l'UE ou aussi bien à l'Union qu'à ses États membres – cela devrait être précisé dans votre réponse. Cette consultation publique ouverte durera 12 semaines, du 30 mai 2016 au 21 août 2016. Une brève synthèse et une analyse de toutes les contributions à cette consultation seront rendues publiques en novembre 2016 et l'ensemble des contributions individuelles sera également disponible sur le site web de la consultation (sauf si les répondants demandent que leur contribution ne soit pas rendue publique).

## 2) Informations sur les répondants

---

- \* 2.1 Les contributions reçues peuvent être publiées sur le site web de la Commission, avec la mention de l'identité de leur auteur. Veuillez indiquer votre préférence pour la publication de votre réponse.

Veuillez noter que, quel que soit votre choix, votre contribution peut faire l'objet d'une demande d'accès aux documents en vertu du [règlement n° 1049/2001](#) relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission. Dans pareils cas, la demande sera évaluée par rapport aux conditions définies dans ce règlement et conformément aux [règles applicables en matière de protection des données](#).

- Je ne consens pas à la publication de ma contribution
- Ma contribution peut être publiée mais je souhaite garder l'anonymat; je déclare que son contenu n'est pas soumis à des restrictions de droit d'auteur qui empêcheraient sa publication
- Ma contribution peut être publiée sous le nom indiqué; je déclare que son contenu n'est pas soumis à des restrictions de droit d'auteur qui empêcheraient sa publication

- \* 2.2 Êtes-vous inscrit au registre de transparence de l'UE?

Veuillez noter ce qui suit: les organisations, réseaux, plateformes ou personnes agissant en qualité d'indépendants participant à des activités visant à influencer le processus décisionnel de l'UE sont tenus de s'inscrire au registre de transparence. Lors de l'analyse des réponses à une consultation, les contributions des personnes ou entités qui choisissent de ne pas s'inscrire au registre seront traitées comme des contributions individuelles (sauf si ces personnes ou entités sont reconnues en tant qu'acteurs représentatifs par des dispositions du traité, le dialogue social européen, les articles 154 et 155 du TFUE).

- Oui
- Non

- \* 2.3 Nom (entité ou individu à titre personnel)

Secrétariat général des Affaires européennes (FRANCE)

- 2.5 À quel profil correspondez-vous?

- Institution gouvernementale / administration publique
- Université / organisme universitaire
- Société civile (y compris organisation non gouvernementale, organisation politique spécialisée, groupe de réflexion)
- Organisation internationale
- Secteur privé ou société privée
- Citoyen / particulier
- Autre

2.6 Veuillez préciser

\* 2.7 Quel est votre lieu de résidence (si vous répondez en tant que particulier) ou où est situé le siège de votre organisation (si vous répondez pour le compte d'une organisation)?

- Dans l'un des 28 États membres de l'UE
- Autre

2.8 Veuillez préciser

3) Contexte: pourquoi un changement s'impose

---

L'UE et ses États membres sont déterminés à mettre en œuvre le Programme 2030 au moyen d'actions intérieures et extérieures ainsi qu'à contribuer à la bonne mise en œuvre de l'accord de Paris, étant donné les fortes interconnexions. Dans ce contexte, nos politiques devraient tenir compte de l'évolution des conditions et tendances mondiales afin de veiller à ce qu'elles restent adaptées à leur objectif à l'horizon de 2030.

Le paysage mondial a considérablement changé par rapport à l'époque de l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement. Si beaucoup a déjà été fait en permettant à plus d'un milliard de personnes de sortir de l'extrême pauvreté depuis 1990, d'importants défis demeurent et de nouveaux apparaissent. Au niveau mondial, plus de 800 millions d'êtres humains continuent à vivre avec moins de 1,25 dollar par jour. Le monde connaît de multiples conflits et tensions dans le domaine de la sécurité, il traverse des crises complexes sur le plan humanitaire et de la santé mondiale, il est témoin de détériorations des droits de l'homme, de la dégradation de l'environnement, de la raréfaction des ressources, de l'urbanisation et de la migration. Les mouvements migratoires dans le monde continueront d'avoir des répercussions importantes et constituent à la fois un risque et une opportunité. L'Union européenne doit relever des défis mondiaux en matière de sécurité, en s'attaquant notamment aux causes profondes de conflit et d'instabilité et en luttant contre l'extrémisme violent. Le changement climatique peut aggraver encore ces problèmes et mettre sérieusement à mal les progrès accomplis. Ces changements importants comprennent des tendances démographiques, une nouvelle répartition des richesses et du pouvoir entre les pays et en leur sein, la poursuite de la mondialisation des économies et des chaînes de valeurs, une évolution de la géographie de la pauvreté et la prolifération des acteurs œuvrant au développement. Les projections indiquent également qu'il reste d'importants défis à relever (par exemple, la poursuite d'une urbanisation sans précédent et d'autres enjeux démographiques dont le vieillissement de la société dans certains pays et la possibilité d'un dividende démographique dans d'autres). Une attention soutenue sera accordée à un voisinage démocratique, stable et prospère. Une révision de la politique de développement de l'UE devrait prendre ces tendances en considération (y compris en anticipant celles qui demeureront primordiales à l'avenir) tout en maintenant le cap de l'éradication de la pauvreté et en achevant le travail commencé dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.

Enfin, le consensus européen doit également s'adapter au traité de Lisbonne, qui prévoit d'inscrire toutes les politiques d'action extérieure dans les cadres définis et de poursuivre les principes des objectifs visés à l'article 21 du traité sur l'Union européenne. En particulier, la cohérence entre les différents domaines de l'action extérieure de l'UE et entre les politiques extérieures et intérieures est déterminante.

L'UE devra faire face à ces nouveaux défis mondiaux, dont beaucoup nécessitent une action politique coordonnée aux niveaux national, régional et mondial. Le Programme 2030 établit un cadre qui pourra nous guider dans cette tâche.

3.1 Il existe une série de tendances mondiales clés (par exemple, le changement de la géographie et la gravité de la pauvreté; les défis liés au changement climatique ainsi que les défis d'ordre politique, économique, social, démographique, sécuritaire, environnemental ou technologique) qui influenceront sur l'avenir du développement et la mise en œuvre du Programme 2030. Laquelle de ces tendances vous semble la plus importante?

L'Union européenne (UE) doit conserver une politique ambitieuse et affirmée de solidarité en faveur de l'éradication de la pauvreté, de la réduction des inégalités et de la protection de la planète, au-delà de ses frontières et de son voisinage.

L'Agenda 2030 pour le développement durable, adopté l'année passée, présente ainsi une vision large, holistique, universelle et inclusive du développement durable et de sa mise en œuvre à travers 17 Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le dérèglement climatique menace de remettre en cause des décennies d'efforts pour le développement durable des pays partenaires de l'UE, dans le sens où il ne peut y avoir de développement sans durabilité environnementale, et sans s'inscrire dans les limites de la planète. C'est pour cette raison - et en ligne avec les trois grandes conférences de l'année 2015 (Addis-Abeba, New York, Paris) qui ont pris toute la mesure de cette réalité - que nous devons pleinement intégrer la lutte contre le dérèglement climatique et la durabilité environnementale dans les politiques européennes de développement.

Les réfugiés constituent bien évidemment un sujet d'intérêt majeur pour le futur Consensus européen pour le développement ; l'objectif étant une meilleure gestion de l'accueil des réfugiés, équilibrée et partenariale.

L'adoption de l'ODD 16, qui reflète la volonté des pays en développement de prendre en considération la gouvernance et la nécessité de vivre dans des sociétés pacifiées dans la poursuite des objectifs d'éradication de la pauvreté et de développement durable, offre l'opportunité à l'UE de préciser ses vues s'agissant de sa mise en œuvre.

Le futur consensus européen doit aussi permettre d'articuler les politiques européennes de développement avec les autres volets de l'action extérieure de l'UE, en ligne avec la recherche de cohérence des politiques pour le développement durable. Le développement ne peut plus se concevoir de façon indépendante et doit s'inscrire dans le cadre d'une approche globale mêlant sécurité, développement et aide humanitaire. Il n'y aura pas de développement sans sécurité, ni de sécurité sans développement. Cela doit nous conduire à pouvoir travailler à stabiliser les situations de crise et à travailler dans le cas de ces dernières d'ores et déjà au post-crise, en articulant les différents instruments dont l'UE a la maîtrise. Cela suppose donc un travail qui puisse s'effectuer autour de la réforme du secteur de la sécurité, parallèlement aux programmes de développement. Cela suppose donc de pouvoir bénéficier d'instruments spécifiques, dont l'initiative CBD est le meilleur exemple.

Le travail engagé sur les chaînes de valeurs globales, traduisant une

articulation plus fine entre politique commerciale et politiques de développement, doit également être traduit dans ce nouveau texte, notamment afin de cibler le soutien aux activités durablement compétitives en inscrivant la durabilité environnementale dans ces stratégies.

Les questions de l'égalité entre les sexes (et en particulier celles des droits et de la santé sexuels et reproductifs) ont fait l'objet d'un accord entre les Etats membres au Conseil. L'Agenda 2030 consacre cette dimension dans l'ODD 5, et l'intègre de manière transversale dans plusieurs ODD. Le consensus européen doit prendre acte de ces premiers progrès et offrir des avancées pertinentes sur ce thème (voir 4.6.)

L'éducation, notamment en situation d'urgence, constitue un thème essentiel du futur consensus (voir détails en 4.6.). La problématique de la jeunesse, par nature transversale, recoupe d'autres priorités : l'égalité entre les femmes et les hommes, les migrations (perspectives alternatives aux migrations irrégulières, mesures immédiates en faveur des populations réfugiées), la préservation de l'environnement et du climat (promotion de comportements responsables), etc. En complément, la formation et l'accompagnement professionnels doivent également être pris en compte. Les liens entre développement durable et création d'emplois devraient à cet égard être recherchés.

Une approche cohérente de la santé, dans une perspective de couverture sanitaire universelle, devra également être adoptée, dans l'esprit de l'ODD 3.

Les évolutions sociales, économiques et environnementales des pays en développement doivent également, en cohérence avec les réflexions menées sur l'avenir de l'accord de Cotonou, permettre d'affiner la différenciation au sein des cadres existants, en prenant en considération à la fois les niveaux de développement, les vulnérabilités et les spécificités nationales et régionales. Cela doit permettre une véritable adaptation, pertinente et cohérente, des outils européens aux situations des pays en développement.

### 3.2 Comment les politiques de l'UE, et la politique de développement en particulier, devraient-elles mieux saisir les opportunités et minimiser les aspects négatifs de la tendance que vous avez indiquée à la question précédente?

Les politiques européennes doivent tout d'abord permettre la mise en œuvre du cadre global adopté l'année passée : l'Agenda 2030 pour le développement durable. Pour cela, le consensus pourrait inviter à la mise en œuvre selon trois axes :

- Mise en œuvre externe (politiques européennes de développement, y compris les aspects liés à la mise en œuvre dans les Etats récipiendaires et recherche d'une cohérence de l'action extérieure de l'UE pour le développement durable) ;
- Mise en œuvre interne (cohérence des politiques internes et suivi des résultats de l'UE pour les ODD) ;
- Communication à destination des citoyens européens et au-delà des frontières européennes.

Les objectifs de l'Agenda 2030 doivent être pleinement intégrés à la politique de développement de l'UE, en fixant, d'une part, des objectifs chiffrés et contraignants (notamment pour le climat : tous les instruments de développement, y compris le Fonds européen de développement (FED), devraient intégrer un objectif minimum de 20% de financements à co-bénéfices climat d'ici 2020 avec une augmentation graduelle jusqu'à 2030) et en affinant, d'autre part, les méthodologies de suivi, notamment en matière de climat, d'éducation et de migrations. La recherche de projets à bénéfices multiples est en phase avec les grandes conférences de l'année 2015 et les priorités actuelles. Elle ne sera effective que grâce à un suivi plus précis, plus fin et réalisé de manière systématique.

Comme évoqué plus haut, il est essentiel pour l'UE de réaliser ce suivi en interne, notamment dans la perspective d'un rapport au Forum politique de haut niveau (HLPF), lui permettant ainsi de mieux valoriser son action et celles de ses Etats membres. Les révisions des stratégies européennes (Europe 2020 comprise) doivent également permettre la mise en cohérence des politiques internes pour améliorer notre performance sur certains de ces objectifs (l'ODD sur les modes de consommation et de production durables par exemple).

## 4) Priorités de notre action future: ce qu'il faut faire

---

La mise en œuvre du Programme 2030 exigera des efforts soutenus de l'UE afin de promouvoir un monde plus juste, en mettant notamment l'accent sur la nécessité de prendre en compte l'égalité hommes-femmes et l'émancipation des femmes. La paix, l'inclusion, l'égalité et la bonne gouvernance, y compris la démocratie, la responsabilité, l'État de droit, les droits de l'homme et la non-discrimination, nécessiteront une attention particulière. Le Programme 2030 passe également par la reconnaissance de l'étroite interdépendance entre pauvreté, problèmes sociaux, transformation économique, changement climatique et problèmes environnementaux.

Pour éradiquer la pauvreté, la politique de développement de l'UE devra prendre en compte les principales tendances démographiques et environnementales, y compris les enjeux liés au changement climatique, et concentrer ses efforts sur les pays les moins avancés et les États fragiles. L'UE devra également renforcer son approche de la fragilité et des conflits, en favorisant la résilience et la sécurité (étant donné que l'on prévoit qu'une proportion croissante de la population pauvre dans le monde vivra dans des États fragiles et touchés par un conflit), protéger les biens publics mondiaux et préserver nos ressources naturelles comme condition préalable à une croissance durable. Sa politique de développement devra également traiter de la paix et de la sécurité, y compris la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que des risques et des opportunités liés aux flux migratoires. La lutte contre les inégalités sociales et économiques (tant au sein des pays qu'entre eux) est un élément crucial du Programme 2030, à l'instar de la lutte contre la dégradation de l'environnement et le changement climatique. La création d'emplois constituera un défi important et le secteur privé a un rôle actif à jouer à cet égard. Pour atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement, il faudra identifier et atteindre les personnes à travers le monde qui ne profitent pas encore du progrès, afin de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.

Pour obtenir des résultats durables, la politique de développement de l'UE devra favoriser les transformations et promouvoir une croissance inclusive et durable. Les moteurs d'une croissance durable inclusive que sont le développement humain, les énergies renouvelables, l'agriculture et la pêche durables, ainsi que des océans sains et résilients, devraient constituer une part importante de ses efforts pour mettre en œuvre le nouveau Programme, à l'instar des efforts visant à combattre la faim et la sous-alimentation. La mise en œuvre du Programme 2030 nécessitera une approche intégrée et pluridimensionnelle du développement humain. Elle exigera également que nous prenions en compte des facteurs de changement tels que le développement urbain durable et l'utilisation pertinente des technologies de l'information et de la communication. Notre politique de développement devra initier et identifier de nouvelles façons d'établir des partenariats avec les entreprises afin d'assurer une croissance, une industrialisation et une innovation durables et inclusives. La mise en œuvre du Programme 2030 requerra aussi la coopération avec les pays et régions partenaires en matière de sciences, de technologie et d'innovation. Dans tous les aspects de son action extérieure, l'UE devra veiller à ce que ses approches, y compris la coopération au développement, soient propices à la réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030. L'Union devra également redoubler d'efforts pour promouvoir davantage de cohérence entre ses politiques et son action intérieure et extérieure.

#### 4.1 Comment l'UE peut-elle mieux tenir compte des liens entre la réalisation des objectifs de développement durable, l'accord de Paris sur le changement climatique et les défis mondiaux à relever en matière de développement durable?

L'atténuation et l'adaptation au changement climatique devraient être intégrées dans toutes les actions liées au développement durable lorsque cela est pertinent, afin de contribuer à atteindre l'objectif de l'Accord de Paris, tout en agissant dans le cadre des ODD. Plus précisément, l'UE a un rôle stratégique à jouer, non seulement en aidant ses partenaires à mettre en œuvre leur contribution décidée au niveau national, mais aussi en préparant des stratégies de développement de long terme et de transition vers des économies résilientes et sobres en émissions de gaz à effet de serre.

Une part considérable de l'aide au développement devrait être dédiée spécifiquement aux projets générant des co-bénéfices climatiques. L'Agence française de développement (AFD) consacre 50% de ses engagements financiers auprès des Etats étrangers à des projets qui ont un impact positif sur le changement climatique. Cet engagement augmentera de 2 milliards d'euros par an d'ici 2020. Par conséquent, comme évoqué précédemment, la France est favorable à la fixation et au respect effectif d'objectifs chiffrés et contraignants (20% pour tous les instruments de développement y compris le FED avec une augmentation graduelle vers un objectif de 50% d'ici 2030). Il faut prendre la mesure de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, qui constitue une réponse à ce défi aussi global qu'incontournable.

Afin de renforcer la cohérence de la politique de développement, l'UE veillera à privilégier les projets les moins émetteurs de gaz à effets de serre et s'interdira progressivement le financement des infrastructures liées aux énergies fossiles (par un accompagnement des transitions des pays vers des modèles résilients et bas carbone excluant les secteurs émissifs). Pour cela, une méthodologie d'analyse de l'empreinte carbone de tous les projets financés par l'UE devrait être mise en place, accompagnée de critères précis d'exclusion des projets les plus émetteurs.

Par ailleurs, les politiques de développement de l'UE devront pleinement mobiliser la société civile et soutenir la coopération à travers des plateformes multi-acteurs, telles que promue par le Plan d'action Lima-Paris. Elles devront ainsi contribuer à faire émerger des projets exemplaires et audacieux et des « champions locaux » à même de porter les transformations qu'impose le changement climatique.

Il est essentiel aussi de travailler à l'intégration d'autres problématiques environnementales, telles que la gestion durable et efficace des ressources naturelles, des produits chimiques et déchets ou la préservation des écosystèmes. Parmi les questions de biodiversité, la lutte contre le trafic illicite d'espèces sauvages devrait figurer dans le Consensus européen pour le développement, afin d'offrir une continuité aux efforts engagés ces dernières années et de mettre en œuvre les cibles de l'Agenda 2030 afférentes.

#### 4.2 Comment l'UE devrait-elle renforcer l'intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable dans ses politiques intérieures et extérieures, et en particulier dans sa politique de développement?

Concernant les politiques de développement de l'UE, le Consensus européen renouvelé devra intégrer de façon équilibrée les trois dimensions du développement durable, en proposant des pistes concrètes de mise en œuvre (voir pistes plus haut pour la durabilité environnementale et climatique). La culture, parfois présentée comme la quatrième dimension du développement durable, ne devra pas être omise.

Concernant les politiques internes de l'UE, la France attend avec impatience les propositions de l'UE pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 : l'initiative « next steps for a sustainable european future » et la communication « sustainable development : a mapping of the EU's internal and external policies » sont en effet attendues d'ici la fin de l'année, alors que le HLPF a déjà tenu en juillet sa première réunion post-adoption de l'Agenda 2030 (avec la participation volontaire de certains Etats-membres, dont la France). La vision politique ambitieuse promue par le Président de la Commission en juin dernier devant l'Organisation internationale du travail (OIT) ainsi que l'appel du Parlement européen, le 12 mai dernier, invitant la Commission à avancer une proposition de stratégie générale pour le développement durable mériteraient de se traduire désormais dans les actes. En cohérence avec ses engagements, l'UE doit mettre en place une vraie gouvernance du développement durable, adaptée (i) aux politiques publiques qu'elle conduit dans ses domaines de compétences et (ii) aux politiques publiques relevant des Etats membres. Il y a un besoin de cohérence entre les différentes politiques publiques, qu'un cadre institutionnel devrait assurer (par exemple une formation du Conseil transversale), qu'un pilotage politique de haut niveau devrait garantir (par exemple le 1er vice-président de la Commission) et qu'un document cadre stratégique devrait expliciter.

#### 4.3 Quels sont les changements majeurs que vous aimeriez voir dans le cadre de la politique de développement de l'UE?

Avec l'Agenda 2030, l'UE et ses Etats membres ont désormais une feuille de route. Il convient désormais de construire un système européen de développement, qui permette d'articuler au mieux l'action de la Commission, du Service européen d'action extérieure, de la Banque européenne d'investissement et des Etats membres, qu'il s'agisse des opérateurs, y compris leurs institutions financières appelées à jouer un rôle crucial dans le changement d'échelle des financements du développement durable ou des experts du développement. Pour cela, le cadre des politiques européennes de développement devrait permettre :

- Un meilleur suivi des thématiques prioritaires et des ODD, en prenant en compte tout le spectre et en s'inscrivant dans la lignée des conférences de l'année 2015 ;
- Une différenciation affinée (adaptation des outils aux situations des pays, en fonction de leur niveau de développement, de leur vulnérabilité et en prenant en compte des chocs exogènes, des situations de vulnérabilité exceptionnelles liées à des crises humanitaires, des conflits) ;
- Le développement des plateformes de mixage prêts/dons qui ont fait leur preuve comme instruments indispensables pour mobiliser les financements à l'échelle des besoins d'investissement ;
- Une mise en œuvre conjointe permettant à l'UE et aux Etats membres d'agir ensemble sur le terrain, au-delà des documents de programmation conjointe. Cela permettrait de renforcer l'efficacité, la cohérence la pertinence et la visibilité de l'aide dans les pays en développement ;
- Ce cadre doit être révisé en lien avec le renouvellement de l'accord de Cotonou.

4.4 Dans quels domaines susmentionnés souhaiteriez-vous qu'il y ait une plus grande cohérence entre la politique de développement et d'autres domaines de l'action extérieure de l'UE dans la mise en œuvre du Programme 2030?

Le nouveau consensus européen devra renforcer les synergies entre la politique de développement européenne et son action extérieure dans un certain nombre de secteurs d'intervention, afin d'améliorer la cohérence des politiques du développement et renforcer la visibilité des interventions globales de l'UE.

Les secteurs qui pourraient être concernés sont notamment la lutte contre le changement climatique et la prise en compte de la durabilité environnementale dans les projets européens ; les questions liées aux migrations et le nexus paix et sécurité - développement - humanitaire ; la santé ; l'éducation, notamment en situation d'urgence. Il faudra aussi continuer à prendre en compte les objectifs sociaux et environnementaux dans les chaînes de valeurs globales et la politique commerciale de l'Union. A cet égard, l'opposabilité des chapitres relatifs au développement durable au mécanisme de règlements de différends des accords de libre-échange, ainsi que l'inclusion de dispositions anti-corruption dans ces derniers sont deux propositions fortement soutenues par la France.

4.5 Dans quels domaines l'UE a-t-elle la plus grande valeur ajoutée en tant que partenaire du développement (par exemple, quels aspects de ses dispositions en matière de politique de développement, de dialogue ou de mise en œuvre ou dans quelle catégorie de pays)?

Le nouveau consensus européen pour le développement devra mettre l'accent sur la valeur ajoutée de la coopération européenne dans le cadre de la politique extérieure de l'UE. En tant que premier bailleur mondial d'aide au développement, l'UE a plusieurs avantages par rapport aux autres bailleurs de fonds.

Le réseau global de l'UE (plus de 139 délégations de l'UE à travers le monde en complément du réseau de postes diplomatiques des Etats membres et de leurs opérateurs) permet d'avoir des contacts étroits avec les autorités et la population des pays partenaires et de bénéficier d'une bonne connaissance des réalités locales.

Par ailleurs, le principe de différenciation, adopté pour la période 2014-2020 et visant à cibler les pays où les besoins sont les plus importants, permet à l'UE de s'adapter aux différents contextes grâce à des instruments financiers adaptés aux différents partenariats. En dépit de la priorité reconnue aux pays les moins avancés et fragiles, il est également crucial que les populations les plus vulnérables des pays gradués puissent continuer de bénéficier du soutien de l'UE. La variété des modalités de l'aide de l'UE (approche projet, assistance technique, mixage prêt-don, fonds fiduciaires et appui budgétaire) présente également une grande flexibilité pour répondre au mieux aux besoins des différents partenaires. Les Etats membres de l'UE contribuent aussi sur le terrain à rendre l'aide efficace et bien ciblée, notamment par l'action des opérateurs nationaux. L'action conjointe avec ces derniers devrait donc être encouragée, qu'il s'agisse de programmation ou de mise en œuvre.

Enfin d'un point de vue thématique, l'UE doit concentrer son action dans les domaines où sa valeur ajoutée est la plus forte. Dans le nouveau consensus, le rôle moteur de l'UE en matière de migrations, du nexus sécurité - développement, et de genre et de droits sexuels et reproductifs doit être réaffirmé tout comme naturellement son engagement sur les questions climatiques suite à l'adoption de l'Accord de Paris en décembre 2015.

La réactivité de l'UE face aux situations d'urgence, sa capacité à susciter l'adhésion d'Etats n'appartenant pas à l'UE à l'égard de ses initiatives ainsi que la souplesse des instruments européens (comme l'a démontré la mise en place de mécanismes innovants en réponse à la crise politique et humanitaire en République centrafricaine et au défi de la migration irrégulière) constituent en ce sens d'indéniables atouts.

L'attention portée par l'UE aux organisations de la société civile et aux autorités locales doit également être soulignée et saluée (appui apporté par le biais des programmes indicatifs nationaux au titre du FED ou du volet thématique de l'ICD notamment). Il importe que soit garantie l'association des acteurs non-étatiques en particulier aux interventions en matière de gouvernance démocratique et économique financées par l'UE et leur capacité à influencer sur les décisions prises par les autorités de pays partenaires en matière de développement.

#### 4.6 Comment l'UE peut-elle affiner sa politique de développement pour mieux lutter contre les inégalités – y compris l'inégalité entre les sexes – dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030?

##### Egalité entre les femmes et les hommes

Garantir l'égalité d'accès des femmes et des filles à l'éducation, aux soins de santé, à un travail décent et à la représentation dans les processus de prise de décisions politiques et économiques doit permettre l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable.

L'engagement et le rôle moteur de l'UE en la matière est essentiel. Le Plan d'action sur l'égalité des sexes 2016-2020 (Conclusions du Conseil 26 octobre 2015), les Conclusions du Conseil sur l'égalité entre hommes et femmes dans le cadre du développement (26 mai 2015) ; l'Engagement stratégique pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2019 ainsi que le Consensus européen pour le développement (2006) offrent un cadre de référence pertinent et utile pour les politiques et les actions de l'UE.

La Commission doit intensifier ses efforts et augmenter ses ressources pour mettre en œuvre de manière effective ses Plans d'actions et ses engagements. La garantie de l'accès à une éducation de qualité pour toutes et tous, et la protection des droits et de la santé sexuels et reproductifs doivent faire l'objet d'une action constante et engagée de la part de l'UE. Les politiques définies dans le Consensus européen révisé pourraient mieux tenir compte des besoins en matière d'éducation complète à la sexualité.

##### Protection sociale et couverture santé universelle

La protection sociale (couverture maladie, vieillesse, maternité, chômage, travail) et la Couverture santé universelle, l'accès de tous, y compris des populations vulnérables et marginalisés, à des services de santé de qualité sans risque de difficultés financières, sont des cibles prioritaires de l'Agenda 2030. Or, près d'un milliard de personnes n'ont actuellement pas accès aux services de santé de base et plus de 100 millions de personnes basculent chaque année dans la pauvreté en payant les soins de santé dont elles ont besoin. En Afrique et en Asie du Sud-Est, près d'un tiers des ménages doivent s'endetter ou vendre des biens pour s'acquitter de leurs soins de santé.

La Commission européenne pourrait prioriser le renforcement des systèmes de santé dans ses différentes composantes et notamment le financement de systèmes de couverture santé, parmi les interventions financées par le FED. Cette approche de renforcement des systèmes de santé doit également être celle des Fonds sectoriels comme le Fonds mondial pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ou Gavi, l'Alliance du vaccin.

##### Jeunesse

Bien que les jeunes constituent en moyenne la moitié de la population des pays en développement, les politiques nationales et européennes de développement peinent à intégrer une approche transversale de la jeunesse.

Les tensions intergénérationnelles dans de nombreux pays en transition démographique contribuent à générer de l'instabilité et de la frustration pour des jeunes générations en quête d'avenir et d'insertion sociale, économique et politique. La révision du Consensus européen pour le développement présente une occasion unique de développer des politiques ciblant les différentes jeunesses (femmes, jeunes ruraux, etc.). Pour répondre au défi démographique, la Commission européenne doit poursuivre son action en faveur du renforcement des systèmes éducatifs (accès universel et qualité) et des dispositifs de formation et d'insertion professionnelle, de manière bilatérale et multilatérale (PME).

#### 4.7 Comment la politique de développement de l'UE peut-elle contribuer davantage à la sécurité des personnes? Comment peut-elle permettre de traiter les causes profondes des conflits et de la fragilité et contribuer à la sécurité et résilience dans tous les pays où l'UE intervient?

Dans un souci de cohérence des actions, il est important que l'UE ait explicitement et systématiquement pour cadre référentiel commun à tous les services impliqués dans la coopération au développement, l'Agenda 2030 et plus particulièrement l'ODD 16 sur la paix, la justice et les institutions efficaces. Cet objectif et ses différentes cibles (réduction de la violence, lutte contre l'exploitation et les trafics, promotion de l'Etat de droit et égalité dans l'accès à la justice, réduction des flux d'armes illicites, lutte contre la criminalité organisée, etc.) constituent autant de points d'entrée pour améliorer la sécurité humaine et atteindre un développement durable.

Par ailleurs, l'UE devrait également renforcer les dimensions développement et gouvernance dans son approche des sujets se situant au carrefour des enjeux de sécurité et de développement. Il s'agit entre autres :

- de la réforme des systèmes de sécurité (RSS) où l'accent doit être mis sur la gouvernance démocratique des systèmes de sécurité, combinant à la fois efficacité opérationnelle et redevabilité à l'égard des droits de l'Homme et des principes de l'Etat de droit ;
- du renforcement des capacités en soutien à la sécurité et au développement des Etats tiers, et en particulier des partenaires africains de l'UE, pour leur permettre de prévenir et gérer eux-mêmes les crises qui les affectent ;
- des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) pour lesquels la réintégration pourrait être abordée de manière holistique en veillant à son caractère durable et inclusif ;
- de la lutte contre l'extrémisme en mettant en œuvre des projets dans les domaines éducatif, socio-économique et culturel, avec une attention particulière portée aux jeunes ;
- de la justice transitionnelle (à traiter en lien avec la RSS) et le potentiel qu'elle offre en matière de réconciliation, de cohésion sociale et de reprise du dialogue national.

Enfin, en vue de lutter contre les causes profondes des conflits et des fragilités, l'UE doit poursuivre ses efforts dans la mise en œuvre de son approche globale (sécurité-diplomatie-humanitaire-développement), en veillant à la bonne synergie entre les différents instruments à sa disposition et leur bonne articulation avec ceux déployés par les autres acteurs, multilatéraux ou nationaux, présents sur le terrain.

#### 4.8 Comment un consensus révisé pour le développement peut-il mieux mettre à profit les possibilités offertes par la migration, minimiser les aspects négatifs de la migration clandestine sur la mise en œuvre du Programme 2030 et mieux faire face aux causes profondes de la migration clandestine et des déplacements forcés?

Il est important pour l'UE d'avoir comme cadre de référence l'Agenda 2030, et plus particulièrement les cibles de l'ODD 5 (lutte contre la traite des êtres humains), l'ODD 8 (promouvoir la protection des travailleurs migrants), l'ODD 10 (favoriser une meilleure gouvernance de la migration, assurer une migration sûre, ordonnée, régulière, réduire les coûts des transferts de fonds), et l'ODD 17 (la génération de données). Dans le souci du principe d'universalité sous-jacent à l'Agenda 2030, il importerait que l'UE s'engage spécifiquement à mobiliser les diasporas comme actrices de développement et de bonne gouvernance. Les diasporas font preuve d'un potentiel de solidarité considérable, en particulier dans des situations de crise, et contribuent de manière croissante au développement mondial.

Il est nécessaire que l'UE continue à faire des migrations légales un facteur positif du développement, en favorisant dans la logique de l'ODD 10 une meilleure gouvernance de la migration et une migration sûre, ordonnée et régulière. Il s'agit aussi de renforcer et consolider les capacités de la diaspora (par une meilleure connaissance de leurs compétences, de leur répartition géographique) et une optimisation de leur impact (attractivité et développement des territoires, réductions du coût des transferts de fonds et investissement des diasporas, etc.).

Les migrations irrégulières constituent un défi prioritaire partagé, source de déséquilibres et de tensions, et compte tenu avant tout des drames humains à grande échelle qui s'y attachent (naufrages en Méditerranée, recrudescence de la traite des êtres humains sous différentes formes TEH). Le cadre d'action adopté au Sommet de La Valette, par les chefs d'Etat et de gouvernement européens et africains, ainsi que les conclusions du Conseil européen des 28 et 29 juin 2016, constituent un socle essentiel à cet égard. La politique d'aide au développement européenne doit être pleinement mobilisée pour aider, faciliter et accélérer la mise en œuvre de ce cadre, en partenariat étroit avec les pays tiers concernés, en matière (i) d'action contre les causes structurelles des migrations irrégulières (en se concentrant sur la problématique de la jeunesse et la création d'emploi, (ii) d'aide au renforcement de capacités en matière de contrôle des frontières, de lutte contre les passeurs et les trafiquants, de retour et de réadmission, (iii) de soutien à la mise en place de système d'asile conformes aux standards du droit international.

#### 5) Moyens de mise en œuvre: comment y parvenir?

---

Le principe d'universalité qui sous-tend le Programme 2030 exigera une approche différenciée de la collaboration avec les pays à tous les niveaux du développement. L'aide publique au développement continuera de jouer un rôle important dans la panoplie de financement global des pays qui en ont le plus besoin (en particulier les pays les moins avancés). L'UE et ses États membres devraient continuer à progresser vers la réalisation de leurs engagements. Néanmoins, dans tous les pays, notre coopération au développement devra prendre en compte d'autres sources de financement, notamment en trouvant des sources de financement (autres que l'aide publique au développement) pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable. Pour mettre en œuvre le Programme 2030, notre travail devrait en priorité consister à aider les pays à mobiliser leurs propres ressources (mobilisation des ressources domestiques), à fournir une aide au commerce et un financement mixte\* ainsi qu'à nouer des partenariats avec le secteur privé. Le programme d'action d'Addis-Abeba, qui fait partie intégrante du Programme 2030, fournit un cadre pour nos efforts, y compris notre travail d'appui à l'instauration du cadre politique propice à un développement durable dans nos pays partenaires. La mise en œuvre du Programme 2030 et de l'accord de Paris sur le changement climatique conclu au titre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques devrait être étroitement coordonnée, étant donné les relations d'interdépendance étroites. L'engagement auprès des pays à revenu intermédiaire, en particulier les économies émergentes, sera important pour la mise en œuvre du Programme 2030, compte tenu du rôle qu'ils peuvent jouer dans la promotion des biens publics mondiaux, de ce qu'ils peuvent réaliser au niveau national en matière d'éradication de la pauvreté et de développement durable, et de l'exemple qu'ils peuvent donner à l'intérieur de leur région ainsi que de leur rôle dans les processus régionaux. Ici, les partenariats différenciés peuvent jouer un rôle important (il s'agit, par exemple, des différentes formes d'investissement politique, économique et financier ainsi que la coopération en matière de sciences, de technologie et d'innovation). Une attention particulière doit également être accordée aux pays les moins avancés, comme le reconnaît le programme d'action d'Addis-Abeba.

La mise en œuvre par l'UE du Programme 2030 permet d'améliorer la cohérence entre les différents domaines de l'action externe de l'Union et entre ceux-ci et d'autres politiques de l'UE (comme indiqué dans le traité de Lisbonne et dans l'[approche globale de l'UE à l'égard des conflits et des crises externes](#)). L'Union continuera de poursuivre la [cohérence des politiques au service du développement](#) en tant que contribution clé à l'effort collectif vers une cohérence politique plus large du développement durable. Dans son action extérieure, l'UE doit voir comment elle peut recourir, de manière cohérente, à l'ensemble des politiques, outils, instruments à sa disposition, en respectant le caractère intégré du Programme 2030.

\* Combinaison de subventions de l'UE et de capitaux propres d'autres sources de financement publiques et privées en vue de mobiliser des ressources supplémentaires.

5.1 De quelle manière les politiques de l'UE, et en particulier sa politique de développement, permettent-elles de mobiliser et de maximiser l'incidence de financements de plus en plus variés du développement durable, provenant notamment du secteur privé?

Dans la logique de mise en œuvre de l'Agenda 2030 du développement durable et

du plan d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement au-delà de l'aide publique au sens traditionnel, il importe d'intensifier la diversification et l'adaptation des modalités d'aide européenne aux nouveaux défis mondiaux (défis sécuritaires et migratoires, dérèglement climatique) et à la vulnérabilité spécifique de chaque pays et régions bénéficiaires, ainsi qu'à chacune des catégories de pays (pays les moins avancés (PMA), des Etats en situation de fragilité, des Petits Etats insulaires en développement (PEID), tout en mobilisant les instruments adaptés aux besoins des pays à revenus intermédiaires (PRI)). L'UE doit en effet innover dans ce domaine, en liaison avec la Banque européenne d'investissement et les institutions financières européennes et internationales, dans le cadre de la mise en œuvre conjointe et de la coopération déléguée.

L'UE doit accroître le recours aux mécanismes de cofinancements sur le modèle du mixage sur un champ sectoriel d'intervention élargi (éducation, agriculture et sécurité alimentaire, migration, sécurité). En ce sens, les facilités de mixage pourraient être développées par thématiques, à travers l'ouverture de nouvelles fenêtres au sein des facilités existantes, au profit d'enjeux prioritaires pour la croissance durable des pays partenaires à l'instar des énergies renouvelables en Afrique. Le développement de facilités d'assistance technique permettant l'amorçage de projets par le secteur privé pourrait également être un axe d'intervention à renforcer de même que les garanties. Les mécanismes de financement mixte qui ont, en effet, un fort potentiel d'effet de levier sur les capitaux privés et/ou publics et, présentent donc l'intérêt de favoriser un partage des connaissances, des risques et des retours sur investissement dans le temps, encouragent ainsi les actions de long-terme et maximisent les synergies.

Cette plus forte mutualisation des ressources publiques et privées permettra de financer des projets de plus grande échelle dans divers secteurs, d'améliorer leur qualité et durabilité économique, sociale et environnementale, ainsi que leur rapidité de mise en œuvre. En outre, cela permettra d'améliorer la coordination entre acteurs européens et non européens de l'aide, et d'apporter une plus grande visibilité à l'UE dans le domaine du financement du développement.

Ces évolutions devraient favoriser une implication accrue du secteur privé indispensable au développement des pays du Sud, en favorisant l'investissement dans des secteurs à la fois productifs et prioritaires pour les pays partenaires, d'encourager les partenariats public-privé (en faisant intervenir les opérateurs européens en priorité), ainsi que les échanges entre le secteur privé national, régional, des pays ACP et européens, de façon à contribuer plus amplement au développement économique durable et inclusif des pays partenaires.

Ensuite, il semble important d'inciter les pays partenaires à accroître leurs efforts en termes d'autofinancement des activités pour garantir l'appropriation qui demeure une question centrale. En effet, l'engagement récent de pays appartenant à la catégorie des PMA (Guinée, Niger et Mali) à cofinancer le programme des Nations unies pour la lutte contre la malnutrition infantile en Afrique (Unitlife, lancé en novembre 2015), à partir des rentes générées par l'exploitation de ressources naturelles, laisse entrevoir un possible changement de paradigme en matière de développement. De même, certains pays du Sud plus développés (Afrique du sud,

Botswana, île Maurice, Seychelles), seraient enclins à apporter une contribution minimale déterminée en fonction d'un certain nombre de critères prédéfinis (e.g. le revenu par habitant), afin d'optimiser le soutien de l'UE. Ainsi, la généralisation de ces approches, sur une base volontaire, permettrait l'essor d'un développement reposant plus largement qu'auparavant sur la mobilisation des ressources domestiques des pays du Sud.

A un niveau plus intra-européen, la mise en place par les Etats membres de taxes de solidarité peuvent générer de nouvelles ressources pour servir des enjeux de développement y compris le changement climatique. Une part des recettes collectées au titre de la taxe sur les transactions financières qui fait aujourd'hui l'objet d'un projet de coopération renforcée entre 10 Etats membres pourrait également être consacré à la lutte contre le changement climatique.

5.2 Étant donné que la disponibilité d'autres sources de financement évolue et compte tenu des engagements de l'UE en matière d'aide publique au développement (par exemple, [conclusions du Conseil du 26 mai 2015 sur «Un nouveau partenariat mondial pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable après 2015»](#), et notamment, les paragraphes 32 et 33), comment et dans quels domaines l'UE devrait-elle utiliser son aide publique au développement de manière stratégique et afin de maximiser son impact?

L'Aide publique au développement (APD) est une ressource précieuse pour les pays les plus vulnérables. Les ressources les plus concessionnelles d'APD versées par les institutions européennes doivent être en priorité allouées aux pays qui ont les plus grands besoins en termes de développement durable. Afin de maximiser son impact, l'utilisation de l'APD européenne, en tant que levier pour mobiliser d'autres flux en faveur du développement - de sources publiques et privées - doit être encouragée afin de participer à l'atteinte des milliers de milliards d'euros nécessaires à la réalisation des ODD. A cet égard, les travaux du CAD de l'OCDE sur la mesure des flux totaux publics pour le développement doivent être encouragés.

Les outils de mixage européen ont permis par exemple, grâce à des ressources concessionnelles, de générer des financements importants en faveur du développement durable. L'UE devrait capitaliser sur le succès de tels instruments, et viser également au développement d'instruments financiers mixtes adaptés aux pays les plus vulnérables.

### 5.3 Comment l'UE peut-elle mieux aider les pays partenaires à mobiliser leurs propres ressources en faveur de l'éradication de la pauvreté et du développement durable?

L'Union est l'un des quatre grands partenaires du dialogue international sur la thématique « fiscalité et développement », avec la Banque mondiale, le FMI et l'OCDE. En termes d'aide au développement, la Commission dispose d'une stratégie d'appui à la mobilisation des ressources intérieures publiques, intitulée « augmenter les recettes - rationaliser les dépenses » (Collect More - Spend Better) et a annoncé mobiliser 100 millions d'euros en faveur de cette initiative. L'UE consacre également des montants importants à l'amélioration de la gestion des finances publiques et aux réformes fiscales. Compte tenu de la multiplication des initiatives dans ce domaine depuis quatre ans, l'UE doit renforcer sa concertation avec les Etats membres pour mieux calibrer son rôle de coordonnateur et de mise en cohérence des différents agendas poussés en G20 et par chacune des organisations internationales agissant dans le domaine (OCDE, FMI, BM). Cette cohérence des appuis doit également être renforcée sur le terrain entre partenaires techniques et financiers (PTF), et notamment dans le cadre de la programmation conjointe européenne.

De manière plus générale, l'approche européenne en matière de mobilisation des ressources domestiques doit dépasser le simple appui direct aux régies financières. Une analyse d'impact fiscal des projets financés par l'UE pourrait être systématisée dans le cycle d'instruction de ses projets afin de garantir la soutenabilité budgétaire des programmes d'APD et alimenter ainsi un dialogue avec les Etats partenaires sur des objectifs d'élargissement de leur espace fiscal. L'UE pourrait ainsi devenir un partenaire au développement « fiscalement responsable ».

Enfin, outre une meilleure mobilisation de ressources fiscales par les Etats partenaires, il conviendrait également de renforcer les liens avec les banques nationales et régionales de développement qui peuvent jouer un rôle important dans la mobilisation et l'orientation de l'épargne nationale vers les investissements du développement durable. Ces institutions nationales et régionales sont déjà des partenaires de longue date des institutions financières bilatérales des Etats membres de l'UE que ce soit à travers des cofinancements ou dans le cadre de l'International Development Finance Club (IDFC dont le volume d'engagement financier annuel était de 636 Mrd USD en 2014).

#### 5.4 Étant donné l'importance des pays à revenu intermédiaire dans la mise en œuvre du Programme 2030, quelles formes pourraient prendre les partenariats différenciés?

Les pays à revenu intermédiaire, en sus de leur statut de bénéficiaires de la coopération au développement, doivent également être considérés à l'aune de leur rôle d'acteur dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030. La dimension « climat » des activités menées dans ces pays est particulièrement pertinente.

Sur le plan financier, il est important que l'UE aille plus loin dans la diversification de ses outils (mixage prêts-dons notamment) pour maximiser les effets de levier, en cohérence avec le programme d'action d'Addis-Abeba.

5.5 Au vu de l'expérience acquise jusqu'à présent en tenant compte des objectifs de la coopération au développement dans la mise en œuvre des politiques de l'UE qui sont susceptibles de toucher les pays en développement (par exemple, [Cohérence des politiques au service du développement: Rapport 2015 de l'UE](#)), de quelle manière l'UE devrait-elle intensifier ses efforts pour parvenir à la cohérence des politiques au service du développement, en tant que contribution majeure à l'effort collectif déployé en vue de la cohérence des politiques en faveur du développement durable? Comment pouvons-nous faire en sorte que les politiques menées dans les pays en développement et à l'échelon international contribuent de façon cohérente aux priorités de développement durable?

La France place largement sa réflexion sur la cohérence des politiques pour le développement (CPD) dans le cadre européen, en particulier dans l'adaptation du consensus européen pour le développement, la préparation de la négociation sur le post Cotonou (accord UE - ACP) et la programmation conjointe. La cohérence de nos politiques à l'échelle européenne peut être renforcée par un appui sur les moyens mobilisés collectivement par ses Etats membres, notamment dans les cinq domaines prioritaires en matière de CPD défini depuis 2009 au niveau européen (commerce et finance, changement climatique, sécurité alimentaire, migrations et sécurité). Ces cinq secteurs, assez larges, offrent une marge de manœuvre assez grande pour permettre le consensus, tout en étant un cadre commun incitatif en faveur de plus de cohérence. Au-delà d'un consensus assez généralisé exprimé par les membres de l'UE sur la nécessaire cohérence des politiques de développement durable (CPDD), ces derniers sont très nombreux à réviser leurs documents stratégiques de politique de développement afin d'intégrer l'Agenda 2030 à l'échelle nationale et d'adapter leurs actions vis-à-vis de l'extérieur. Mais de nombreux efforts restent à faire. Le rapport bisannuel européen de 2015 a rendu compte de plusieurs améliorations (notamment un engagement croissant en faveur de la CPD), mais a pointé l'absence de mécanisme contraignant et d'indicateurs permettant de la mesurer. De plus, le concept est certes bien connu des membres de l'UE, ou de l'OCDE, mais très peu en dehors. L'UE doit rendre ce concept plus accessible en dépassant notamment les débats conceptuels (doit-on parler de CPD ou CPDD ?) et se focaliser sur des instruments de mise en œuvre concrets. De plus, afin de favoriser plus de cohérence au sein même de l'UE, cette dernière devrait renforcer le dialogue entre ses Directions Générales et favoriser le travail collectif sur des enjeux transversaux (éducation, genre, climat notamment). Le dialogue doit également être renforcé avec les pays partenaires afin de savoir quels sont les impacts, à leur échelle, des législations européennes en termes de CPD. Enfin, la révision de ces politiques reste soumise aux intérêts et priorités nationales qui ne sont pas forcément les mêmes d'un pays européen à un autre. La mise en œuvre des ODD pourrait servir d'engagement minimal de tous les Etats membres.

## 6) Les acteurs: réussir ensemble

---

Une caractéristique importante du nouveau Programme est que tous les gouvernements des pays développés et en développement devront travailler avec un large éventail de parties prenantes (y compris le secteur privé, la société civile et les institutions de recherche) pour améliorer la transparence et l'inclusivité de la prise de décision, de la planification, de la prestation de services et du suivi, et pour garantir la synergie et la complémentarité.

L'UE doit continuer de travailler en collaboration avec les autres et contribuer à une approche coordonnée. Le programme d'action d'Addis-Abeba met au centre les plans nationaux de mise en œuvre (y compris des cadres politiques et financiers associés). Afin de maximiser son impact, la politique de développement de l'UE devrait s'appuyer sur une stratégie globale pour chaque pays, qui correspond également au contexte spécifique de chacun d'entre eux.

La mise en œuvre du Programme 2030 par nos pays partenaires guidera notre engagement global et notre dialogue avec eux en matière de coopération au développement et permettra de donner forme au soutien que nous apporterons à leurs efforts nationaux. L'Union doit également aider les pays partenaires à mettre en place les cadres politiques indispensables qui favoriseront l'éradication de la pauvreté, la résolution des problèmes du développement durable et le renforcement de la cohérence politique.

Il est nécessaire de mettre à nouveau l'accent sur la qualité de la coopération au développement, notamment les engagements existants en matière d'efficacité de l'aide et du développement pris à Paris, Accra et Busan\*, et grâce à la collaboration avec le [partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement](#).

Une politique de développement actualisée de l'UE devrait également fournir une vision commune qui guide l'action de l'Union et des États membres en matière de coopération au développement, en avançant des propositions sur la façon d'intensifier encore la coordination, la complémentarité et la cohérence entre l'Union et les États membres. Le renforcement de la [programmation conjointe](#) en constituera un élément important. L'amélioration de la répartition des tâches entre l'Union et ses États membres afin de réduire la fragmentation de l'aide contribuera également à accroître l'efficacité de l'aide au développement.

\* Voir la [déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le programme d'action d'Accra](#) et le [partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement](#)

6.1 De quelle manière l'UE devrait-elle consolider ses partenariats avec la société civile, les fondations, le monde des entreprises, les parlements et collectivités locales et les universités afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 (y compris le programme d'action complet d'Addis-Abeba) et l'accord de Paris sur le changement climatique?

Le succès de l'Agenda 2030 et de l'Accord de Paris dépendront largement d'une action collective, menée par tous et pour tous les acteurs. L'UE doit de ce fait inclure les acteurs non-gouvernementaux dans la mise en œuvre des ODD, tant à l'échelle des politiques internes qu'externes. Cela fut un des facteurs du succès de l'adoption de l'Agenda 2030 et de la conférence de Paris, qu'il s'agisse de l'implication des citoyens, des communes, des régions, des entreprises, du monde de la recherche, de celui de la culture, des ONG. La transversalité de l'agenda implique donc une mobilisation de tous les acteurs, sans distinction.

Si les financements publics sont essentiels pour le développement durable, ils ne peuvent suffire, comme l'ont rappelé les conclusions de la 3ème conférence internationale d'Addis-Abeba sur le financement du développement, en juillet 2015. Il s'agit d'agir mieux, et surtout d'agir ensemble, avec le secteur privé, avec les fondations, avec les collectivités. La question qui se pose maintenant n'est plus tant de savoir comment les Etats membres peuvent intervenir dans les pays en développement, mais surtout de savoir comment le faire ensemble, entre pays partenaires et acteurs du développement durable. Le secteur privé, en lien avec des financements catalyseurs du secteur public dans certains cas, a un rôle primordial à jouer devant les besoins des pays en développement en infrastructures, en outils de communications, etc.

Evidemment, les contributions des entreprises doivent se faire notamment dans le respect de la transparence fiscale de la responsabilité sociale et environnementale (RSE).

Le financement du changement climatique et le financement du développement durable sont étroitement liés. Les partenariats et le dialogue entre les gouvernements, les acteurs économiques et la société civile peuvent considérablement contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique et la mise en œuvre de l'Accord de Paris, comme promu par le Plan d'action Lima-Paris (LPAA). Deux actions aideraient à réorienter les flux financiers vers une voie résiliente et à basse émission et pourraient être encouragées à travers un partenariat inclusif : i) une tarification du carbone ; ii) la transparence quant à la prise en compte des risques liés au changement climatique et à la contribution effective à la transition énergétique et écologique par les entreprises, investisseurs, banques et régulateurs économiques et financiers. La Coalition pour la tarification du carbone (Carbon Pricing Leadership Coalition), par exemple, co-présidée par la Ministre française de l'environnement, Mme Ségolène Royal, est un bon exemple de partenariat entre des gouvernements nationaux, des gouvernements locaux, des entreprises et des partenaires de la société civile. L'UE pourrait s'appuyer sur le dynamisme du Plan d'action et soutenir des initiatives similaires. L'UE doit chercher à promouvoir et appuyer le fonctionnement de ce type de plateformes collaboratives.

## 6.2 De quelle façon l'UE peut-elle promouvoir les investissements du secteur privé en faveur du développement durable?

Le Programme d'action d'Addis-Abeba et la communication de la Commission « Un renforcement du rôle du secteur privé dans la réalisation de la croissance inclusive et durable dans les pays en développement » préconisent d'augmenter les investissements du secteur privé pour le développement durable. Nous pouvons distinguer deux façons d'inclure le secteur privé dans le développement durable :

1) Lever les capitaux du secteur privé : l'UE pourrait contribuer à mobiliser davantage de capitaux privés en utilisant efficacement des instruments de partage des risques (garantie, assurance, couverture des risques de change, couverture des premières pertes). Ceci devrait viser en premier lieu le secteur privé local pour mobiliser les capitaux locaux qui recèle parfois, à l'échelle régionale, un potentiel inexploité. La possibilité d'utiliser tous les instruments financiers existants (capital risque, assurance, garanties, dette mezzanine, etc.) devrait également être étendue à toutes les facilités de mixage afin de mieux répondre aux besoins du secteur privé, sans négliger les besoins en subvention.

2) Créer des partenariats avec le secteur privé: pour assurer l'efficacité des programmes, utiliser l'expertise du secteur privé est important pour mieux utiliser les ressources financières limitées. L'UE devrait d'avantage faire participer le secteur privé dans ses opérations, notamment pour identifier, en amont des projets, les marchés des filières productives soutenues.

Néanmoins, même si les objectifs de développement durable nécessiteront la mobilisation et la réorientation de capitaux conséquents, et que le secteur privé détient une position clé sur ce plan, l'UE doit veiller à ce que la qualité des projets reste au rendez-vous. Sur ce point, le travail de la Commission sur les principes-cadres pour engager le secteur privé dans le développement durable est crucial. Le respect de critères RSE, la cohérence des actions des entreprises engagées est notamment à vérifier attentivement. Nous attendons de l'UE de développer des principes cadres exigeant et détaillés et d'être exemplaire dans les projets mis en œuvre engageant le secteur privé.

### 6.3 De quelle manière l'UE peut-elle renforcer ses relations en matière de développement durable avec les autres pays, les institutions financières internationales, les banques multilatérales de développement, les nouveaux donateurs et le système des Nations unies?

Les institutions européennes ayant dans leur mandat le développement durable (action extérieure de la Commission et mandat externe de la BEI notamment) ont noué depuis de nombreuses années des partenariats avec leurs consœurs multilatérales et bilatérales. En outre, la coordination entre la Commission et la BEI d'une part et entre la Commission et les IFIs bilatérales d'autre part s'est renforcée en réponse aux enjeux de la crise migratoire notamment. La programmation conjointe reste l'un des piliers de l'action extérieure de l'UE à travers la coordination sur le terrain qui s'est ponctuellement étendue aux agences spécialisées des Nations Unies dans les pays concernés par la crise migratoire pour lesquels la Commission a délégué la mise en œuvre de certaines actions d'urgence.

### 6.4 Comment l'UE peut-elle aider au mieux les pays partenaires à élaborer des plans nationaux complets et inclusifs pour la mise en œuvre du Programme 2030?

L'accord de Paris pour le climat, juridiquement contraignant, met en place un système de rapportage et de suivi très élaboré afin d'engager et d'évaluer les actions menées pour lutter contre le dérèglement climatique dans chacun des pays. Sans pouvoir aller jusqu'à l'élaboration d'un système similaire, l'Agenda 2030 ouvre la voie à des contributions nationales volontaires. De la même manière que les pays en développement reçoivent parfois une aide financière et une assistance technique pour mettre en œuvre les contributions nationales (NDC), ils pourraient être appuyés lorsqu'ils se déclarent prêts à proposer un rapport au HLPF et à mettre en place un plan national de mise en œuvre des ODD. Cet appui pourrait induire : une aide financière, une aide à la formation, un appui en matière de programmation et de renforcement des capacités statistiques.

## 6.5 Quelles sont les meilleures façons de renforcer et d'améliorer la cohérence, la complémentarité et la coordination entre l'UE et les États membres dans leur soutien pour aider les pays partenaires à éliminer la pauvreté et assurer un développement durable?

La promotion d'un modèle européen de financement du développement durable permettant de porter nos valeurs communes en influant positivement sur les politiques publiques repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs européens qui œuvrent sur le terrain pour l'atteinte des ODD. La complémentarité et la diversité de ces acteurs européens constituent un facteur clé de succès pour l'atteinte de ces objectifs. La programmation conjointe augmente les opportunités d'initiatives conjointes sur le terrain et favorise une plus grande efficacité de l'aide. La France est favorable à sa poursuite par le biais de la mise en œuvre conjointe, pour contribuer à réduire la fragmentation et favoriser la cohérence et les synergies entre l'UE et les États membres, au travers de l'alliance entre leurs approches opérationnelles. Ceci requiert, tout en poursuivant le développement des programmations conjointes européennes, de faciliter concrètement les délégations de tâches et de fonds entre les différents acteurs et experts européens, dans un souci d'améliorer la division du travail et l'efficacité collective.

## 6.6 Comment peut-on rendre la coopération de l'UE en matière de développement aussi efficace que possible et comment pouvons-nous collaborer avec l'ensemble des partenaires pour y parvenir?

Dans le prolongement des conclusions du Conseil Affaires étrangères / développement du 12 mai 2016, qui donnent mandat aux institutions européennes de progresser sur la voie de la mise en œuvre conjointe, la France appelle de ses vœux la mise en place d'un cadre général officiel pour régir et développer la coopération entre l'UE et les Etats membres - sur le modèle du cadre régissant les relations entre l'UE et les Organisations internationales (1). Ce cadre pourra encourager la coopération entre l'UE et les Etats membres en matière de mise en œuvre conjointe de l'aide au développement (i) en encourageant et privilégiant les délégations de tâches et de fonds entre les différents acteurs ou experts européens (gestion déléguée, prestations de services, subventions, missions d'expertise, etc.) qui sont les mieux placés, en fonction de leur valeur ajoutée et du principe d'une division du travail efficace, pour mettre en œuvre des actions exerçant une influence et apportant une visibilité européenne; (ii) en permettant d'utiliser pleinement les effets de leviers qu'offrent les mécanismes de mixage prêts-dons européens et (iii) en favorisant le rapprochement et la coopération avec les parties prenantes du secteur privé, les collectivités locales, les instituts de recherche et les institutions financières des Etats membres et des pays partenaires.

(1): Communication de la Commission de 2001 intitulée « Edifier un partenariat efficace avec les Nations unies dans le domaine du développement et des affaires humanitaires » qui a fait l'objet de conclusions du Conseil la même année ; puis nouvelle communication plus générale datant de 2003 et intitulée « UE et Nations unies : le choix du multilatéralisme ».

## 6.7 Quels progrès supplémentaires resterait-il à faire dans la programmation conjointe de l'UE, et de quelle manière cette expérience pourrait-elle être reliée à d'autres actions conjointes de l'Union à l'appui de la mise en œuvre par les pays du Programme 2030?

La France est favorable à l'extension du nombre de pays partenaires concernés par la programmation conjointe. Elle promeut, autant que possible, la substitution des documents de programmation bilatéraux par des documents de programmation européens.

Les feuilles de route pour la société civile constituent également un moyen pertinent de mobiliser les délégations de l'UE et les Etats membres sur des objectifs stratégiques communs.

L'accent mis sur plusieurs thématiques essentielles dans les programmes conjoints, conformément aux conclusions du Conseil du 12 mai 2016, serait opportune - notamment migrations et climat.

Comme évoqué précédemment, la France considère le passage à une véritable mise en œuvre conjointe comme le progrès majeur à accomplir.

## 7) Assurer le suivi des progrès accomplis

---

L'UE devra contribuer au processus global de suivi et d'examen du Programme 2030. Un suivi des progrès réalisé de façon systématique et transparente est essentiel pour la mise en œuvre du Programme 2030. L'UE contribue activement à la mise en place d'un système de suivi des objectifs de développement durable à l'échelle mondiale, régionale et nationale. Présenter les résultats et les retombées de ses efforts et promouvoir la transparence seront des priorités importantes de la politique de l'UE en matière de développement, dans le cadre d'une démarche plus large visant à renforcer la responsabilité, le suivi et l'examen à tous les niveaux.

## 7.1 De quelle manière l'UE peut-elle renforcer sa propre utilisation des preuves et de l'analyse, notamment dans le domaine du développement, qui seront prises en compte dans le rapport régulier sur les objectifs de développement durable qu'elle fait aux Nations unies?

L'UE consacre d'importantes ressources au développement des pays les plus pauvres de la planète (19 661 M€ pour la période 2014-2020) et il est donc essentiel de pouvoir démontrer les résultats obtenus afin de renforcer l'efficacité de l'APD. Depuis l'adoption de l'Agenda 2030 et prenant en compte les négociations actuelles sur les indicateurs ODD, les pays et les différentes instances internationales doivent intégrer les 17 ODD dans leurs cadres de gestion axés sur les résultats. Il est crucial, au niveau européen, que l'Agenda 2030 et ses 17 ODD soient pris en compte de manière explicite dans l'élaboration d'un cadre commun axé sur les résultats afin de mieux en rendre compte.

Il est également important qu'une discussion soit lancée sur le lien entre aide au développement et indicateurs ODD, et que cette discussion se nourrisse des travaux similaires en cours dans les EM et dans les instances internationales (OCDE notamment). Un cadre de résultat incorporant les indicateurs ODD afin d'évaluer l'action européenne en matière de développement est nécessaire et devrait être mis en place sans délais. Afin de répondre aux ODD en matière d'impact, une attention particulière doit être portée sur les statistiques. En effet, la thématique des données et des statistiques, qui peut paraître technique, revêt une importance particulière au vu de l'Agenda 2030 et des ODD. La capacité à définir des indicateurs pertinents, à les produire, à en assurer le suivi et à les utiliser constitue un défi pour la mise en œuvre du nouvel Agenda 2030 pour le développement durable. Le projet de note sur numérique et développement rédigé par la Commission va dans ce sens et la France suggère (i) que le lien entre besoins statistiques et la mise en place d'un cadre de résultat soit explicite et (ii) qu'une plus grande précision soit donnée sur les outils de financement (existants ou nouveaux) en matière de projets statistiques afin d'envoyer un message clair aux agences de développement des EM.

L'amélioration de la méthodologie de marquage et de comptabilisation de ses propres projets sera essentielle (cf. plus haut).

Au-delà de ces améliorations, l'UE devra montrer l'exemple en rendant compte au nom de l'UE et de ses Etats membres au HLPF de manière unie, de manière idéale pour la session 2017.

## 7.2 De quelle manière l'UE permet-elle de garantir la responsabilité de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Programme 2030, y compris le secteur privé? Comment peut-elle encourager tous les acteurs à adopter une approche solide du suivi et de l'examen du Programme 2030?

Les contributions des Etats et des entreprises au financement du développement doivent s'inscrire dans une logique de complémentarité. Si les ressources publiques demeurent indispensables pour la réalisation de certains objectifs-clés, elles peuvent induire également une mobilisation toujours plus importante des flux privés par effet de levier. La multiplication des initiatives et des facilités de mixage des financements publics et privés va dans ce sens et doit donc être encouragée.

Sur le terrain, à l'instar du mixage des financements, le recours aux coalitions d'acteurs dans la mise en place des projets de développement constitue une pratique à favoriser. L'Agenda de l'action climat, qui a été un pilier fort de la COP21 et a permis d'impulser des engagements coopératifs rassemblant Etats, acteurs privés et collectivités territoriales, peut servir d'exemple à répliquer dans d'autres domaines. En offrant de la visibilité et un soutien politique à ces acteurs, cet Agenda permet en contrepartie de les engager dans une démarche de redevabilité, avec un suivi qui se met en place via la plateforme NAZCA.

En renforçant les principes de la responsabilité sociale et environnementale (RSE), et la mise en œuvre d'un devoir de vigilance tout au long de la chaîne de valeurs, mais aussi en valorisant de nouvelles initiatives, il faut promouvoir les entreprises qui agissent dans le domaine du développement durable, notamment via l'innovation sociale, à l'instar du soutien aux pratiques d'investissement à impact social ou encore d'entrepreneuriat social et inclusif, mais aussi via l'innovation écologique.

Pour encourager le suivi de ces actions, l'UE pourrait soutenir l'outil mis en place par les Nations-unies (« Partnerships for SDGs Online Platform ») qui vise à rassembler les engagements et actions de mise en œuvre des ODD de l'ensemble des acteurs. En outre, il pourrait être opportun de valoriser certains exemples dans un rapport que l'Union rendrait elle-même au HLPF. Une autre possibilité serait de citer ou de faire référence à des rapports d'acteurs de la société civile.

### 7.3 De quelle manière la coopération au développement de l'UE devrait-elle tenir compte des rapports réguliers sur les progrès accomplis par les pays partenaires en vue d'atteindre les objectifs du Programme 2030?

Pour la France, la mise en œuvre des ODD suscite trois défis en matière de suivi :

1. L'introduction de nouveaux domaines qualitatifs (tels que la gouvernance) requérant une désagrégation des données et en particulier une ventilation selon le sexe ;
2. De nouvelles technologies pour y répondre ;
3. Et, l'entrée en jeu de nouveaux acteurs (entreprises, société civile, etc.).

Il convient ainsi de répondre au défi posé aux pays en développement, et en particulier aux PMA : la compilation des statistiques nécessaires au suivi des nombreuses cibles et indicateurs. L'aide au développement européenne et de ses Etats membres doit investir dans le renforcement de leurs capacités de production et de diffusion des données scientifiques pour le suivi des ODD. Il est nécessaire que les pays en développement bénéficient des meilleurs outils de suivi statistiques disponibles, afin de définir et d'évaluer leurs politiques publiques, de suivre les actions engagées, de rationaliser les services administratifs ou même de renforcer le contrôle et la responsabilisation des acteurs, publics ou privés, qui mettent en œuvre ces politiques de développement. Cet aspect est également nécessaire dans le contexte actuel de rationalisation des dépenses publiques et d'efficacité. A cette fin, l'UE devrait concentrer ses efforts sur deux plans :

- S'impliquer davantage dans les partenariats internationaux tels que le Partenariat mondial sur les données du développement durable ou encore le partenariat pour un gouvernement ouvert, dont la France prendra la co-présidence fin 2016.
- Renforcer ses actions bilatérales et régionales dans ce domaine, à l'instar de la France qui soutient un pôle d'excellence dans le domaine des statistiques en Afrique, en contribuant à AFRISTAT (l'observatoire économique et statistique d'Afrique sub-saharienne) et en appuyant directement trois écoles de statistique dans des PED africains.

La création d'accords bilatéraux (tels que l'alliance franco-tunisienne pour le numérique ou l'appui aux écoles de statistique nationales dans les PED) permet de créer un environnement favorable au développement d'écosystèmes numériques transnationaux.

Les activités de l'UE devront permettre in fine aux PED de collecter, stocker et diffuser les données nécessaires au suivi de l'Agenda 2030, et de les présenter de façon transparente. Le numérique est l'instrument qui peut rendre possible ce besoin de transparence.

Afin de mettre en œuvre ces actions de renforcement de capacités, l'UE devrait s'appuyer sur les agences d'expertise technique des Etats membres, qui s'inscrivent pleinement dans la réalisation de l'agenda 2030 et de ses ODD, à l'instar de l'AFD, d'Expertise France ou de CIVIPOL.

## Contact

EuropeAid-CONSENSUS-CONSULTATION@ec.europa.eu

---